

Statistiques en bref

SCIENCE ET
TECHNOLOGIE

4/2006

Auteur
Bernard FELIX

Contenu

Principaux résultats..... 1

Concentration élevée de dépôts de brevet dans quelques régions au sein de l'UE-25 2

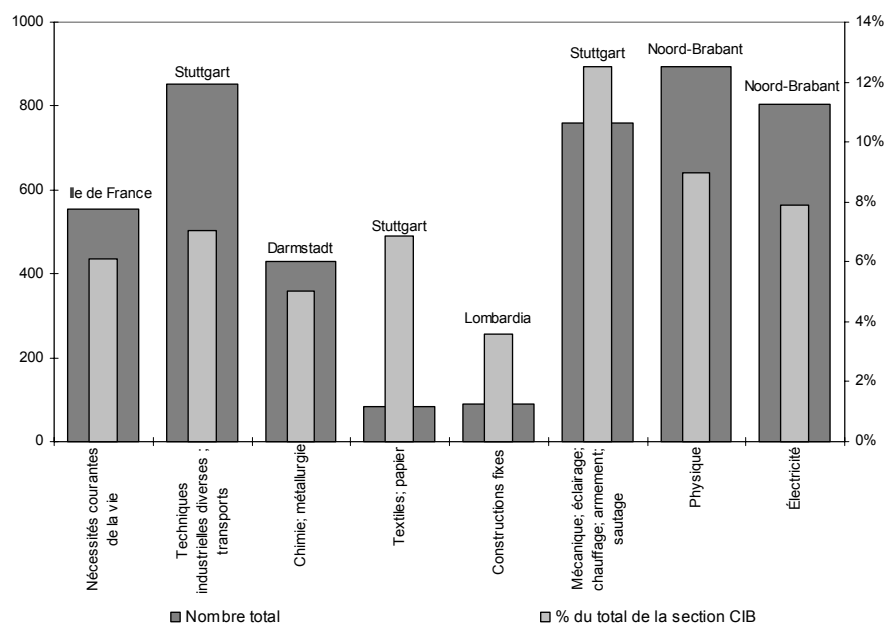
Le Noord-Brabant (Pays Bas) arrive en tête pour le nombre de déposants de demandes de brevets et est également la région la plus dynamique des cinq premières régions. 5



Fin de rédaction: 13.01.2006
Données extraites le: 01.12.2005
ISSN 1609-5987
Numéro de catalogue: KS-NS-06-004-FR-N
© Communautés européennes, 2006

Demandes de brevet déposées en 2002 auprès de l'Office européen des brevets (OEB), au niveau régional

Graphique 1: Régions (au niveau NUTS 2) ayant introduit le plus de demandes en 2002, par section de la classification internationale des brevets (CIB), rapportées au nombre total de demandes de brevet adressées à l'OEB et en pourcentage du total de la section CIB

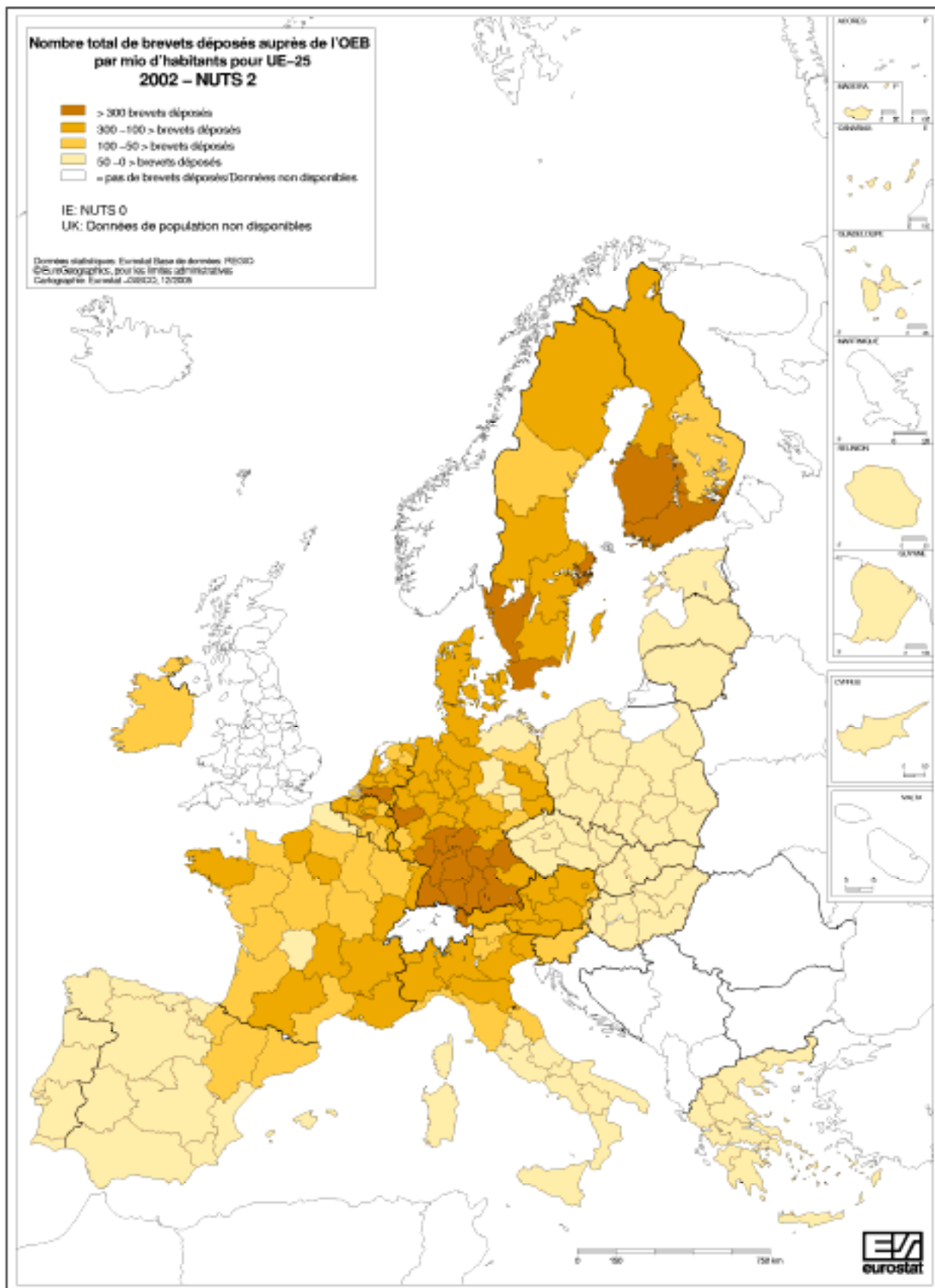


Principaux résultats

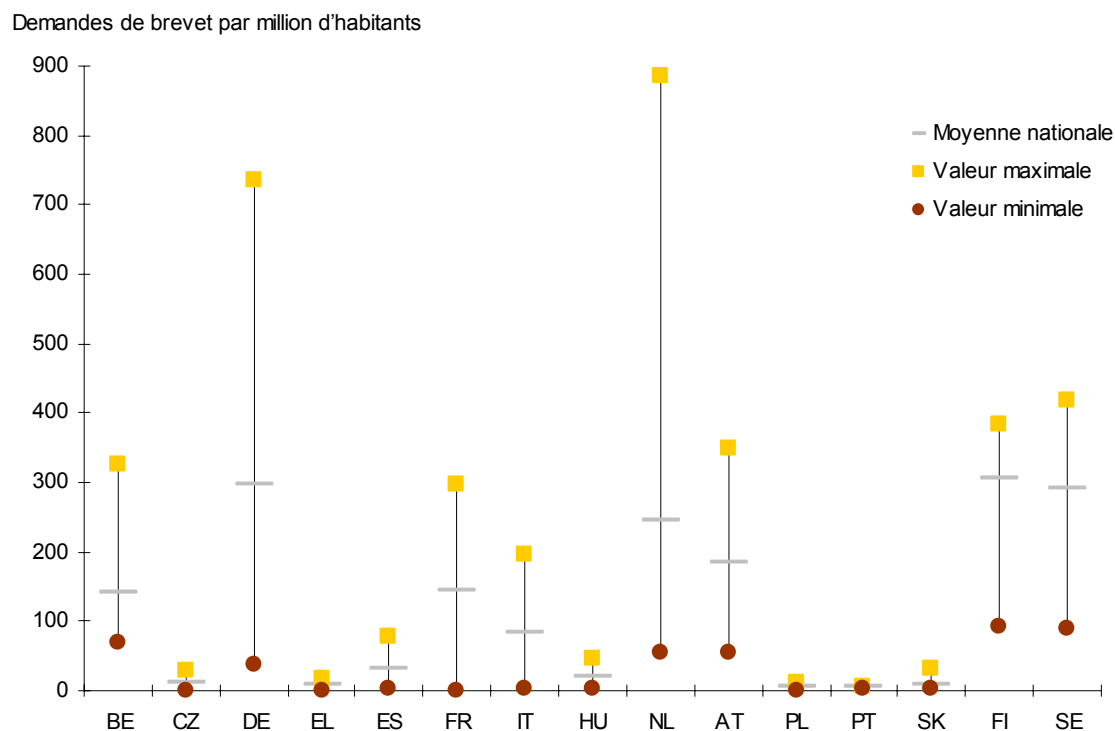
- En 2002, la région Ile de France (France) arrivait en tête en ce qui concerne le nombre total de dépôt de brevets auprès de l'OEB, alors que la région du Noord-Brabant (Pays Bas) était la première région par million d'habitants.
- Une région allemande se classait en tête pour quatre des huit sections de la CIB. Stuttgart (Allemagne) était en 2002 la première région pour trois sections: la section B – *Techniques industrielles diverses, transports*; la section D – *Textiles; papier* et la section F – *Mécanique; éclairage; chauffage; armement; sautage*, Darmstadt (Allemagne) étant la première région pour la section C – *Chimie; métallurgie*.
- Les régions allemandes étaient les plus représentées dans le top 15, tant en valeurs absolues qu'en valeurs relatives. Neuf régions de ce pays étaient parmi les quinze ayant déposé le plus grand nombre de demandes de brevet. Si l'on rapporte le nombre de demandes à la population active, onze des quinze régions arrivant en tête étaient allemandes.
- On observe une forte concentration des dépôts de brevet dans l'UE-25 dans quelques régions. En moyenne, 30% des régions (71 sur 235) ont introduit 83% des demandes.
- Les régions les plus actives ne sont pas toujours celles de la capitale dans chaque pays. Selon la section CIB, un pays compte parfois plus d'une région dominante.

Concentration élevée de dépôts de brevet dans quelques régions au sein de l'UE-25

Carte 1: Nombre total de demandes de brevet adressées à l'OEB par million d'habitants dans l'UE-25 – niveau NUTS 2 en 2002



Graphique 2: Demandes de brevet à l'OEB par million d'habitants dans l'UE-25, moyennes nationales et valeurs régionales extrêmes au niveau NUTS 2 en 2002 ; les pays sélectionnés possèdent au minimum deux régions au niveau NUTS 2 (aucune donnée disponible pour l'Irlande au niveau NUTS 2, aucune donnée relative à la population pour le Royaume Uni)



Pays	Région ayant enregistré la valeur maximale		Moyenne nationale	Région ayant enregistré la valeur minimale	
BE	Prov. Brabant Wallon	327	141	Prov. Hainaut	69
CZ	Praha	28	12	Severozapad	0
DK	Denmark	217	217	Denmark	217
DE	Stuttgart	736	297	Mecklenburg-Vorpommern	37
EE	Estonia	7	7	Estonia	7
EL	Attiki	19	10	Peloponnisos	1
ES	Comunidad Foral de Navarra	77	31	Extremadura	3
FR	Île de France	296	144	Guyane	1
IE	:	:	80	:	:
IT	Emilia-Romagna	197	83	Molise	3
CY	Cyprus	8	8	Cyprus	8
LV	Latvia	6	6	Latvia	6
LT	Lithuania	3	3	Lithuania	3
LU	Lxembourg (Grand-Duché)	155	155	Lxembourg (Grand-Duché)	155
HU	Kozep-Magyarország	47	19	Nyugat-Dunantul	4
MT	Malta	12	12	Malta	12
NL	Noord-Brabant	885	244	Friesland	54
AT	Vorarlberg	349	184	Burgenland	55
PL	Mazowieckie	12	5	Lubelskie	1
PT	Região Autónoma da Madeira	7	5	Algarve	1
SI	Slovania	52	52	Slovania	52
SK	Bratislavsky kraj	32	8	Vychodne Slovensko	3
FI	Etelä-Suomi	384	307	Itä-Suomi	91
SE	Stockholm	420	290	Mellersta Norrland	89
UK	:	:	:	:	:

Le graphique 1 indique les régions arrivant en tête parmi les régions de l'UE-25 en 2002, pour chaque section CIB. Il mentionne le nombre de demandes de brevet de la première région pour chacune de ces

sections et le compare au nombre total de demandes dans la section correspondante par l'ensemble des 25 États membres de l'Union. Le nombre de demandes de brevet par section CIB est très variable. Les plus

grosses sections au niveau UE-25 sont les sections B - *Techniques industrielles diverses ; transports*, G - *Physique* et H - *Électricité* (voir également le tableau 3.).

La région Ile de France était en tête avec 553 demandes de brevet dans la section A - *Nécessités courantes de la vie*, ce qui représente 6% de toutes les demandes de brevet relevant de cette section. La région NUTS 2 allemande Stuttgart a joué en 2002 un rôle majeur dans la section F de la CIB - *Mécanique ; éclairage ; chauffage ; armement ; sautage*, étant à l'origine de 13% de toutes les demandes de brevet adressées à l'OEB au titre de cette section. Stuttgart arrivait également en tête du peloton pour la section B - *Techniques industrielles diverses ; transports* et D - *Textiles ; papier*. Une autre région NUTS 2 allemande, Darmstadt, se classait première pour la section C - *Chimie, métallurgie*. S'agissant de la section E - *Constructions fixes*, la Lombardie (Italie) arrivait en tête. Les sections G - *Physique* et H - *Électricité* étaient dominées par la région néerlandaise du Noord-Brabant.

La carte 1 donne un aperçu global de l'activité en ce qui concerne le dépôt de brevet dans les régions de l'UE-25 en 2002. Un examen attentif de la carte révèle une concentration évidente des dépôts de brevet dans quelques régions. Certaines régions au sein d'un pays sont plus actives que d'autres et ces régions plus actives sont souvent situées géographiquement l'une près de l'autre, formant ainsi des agglomérats économiques. De tels regroupements existent par

exemple dans le sud de l'Allemagne, le sud-est de la France et le nord-ouest de l'Italie.

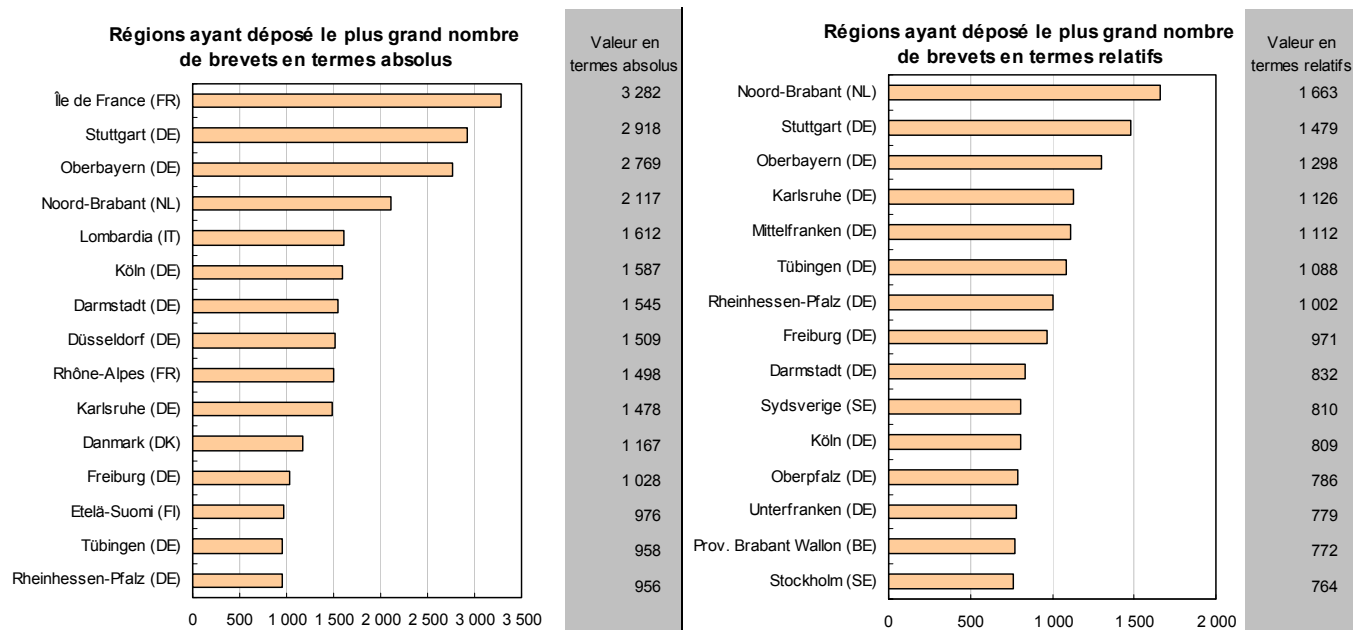
Les régions les plus actives en ce qui concerne les dépôts de brevet se situent en Scandinavie et au centre de la zone de l'UE-25.

Le graphique 2 indique le nombre de demandes de brevet auprès de l'OEB en 2002 dans chaque État membre de l'Union par million d'habitants, en prenant en considération pour chacun d'entre eux la moyenne nationale, la valeur régionale maximale et la valeur régionale minimale. Les petits pays sont assimilés, au niveau NUTS 2, à une région, ce qui explique que la moyenne nationale, la valeur régionale la plus élevée et la valeur la plus basse soient identiques.

En ce qui concerne les moyennes nationales, la Finlande arrive en tête, suivie de l'Allemagne et de la Suède. Le Danemark est le seul petit pays considéré comme une région au niveau NUTS 2 obtenant une moyenne nationale élevée, ce qui le situe à la 5^{ème} place du classement UE-25 global.

Dans certains pays, les disparités entre les régions sont considérables. C'est le cas aux Pays Bas et en Allemagne. Aux Pays Bas, le Noord-Brabant, avec 885 demandes de brevet par million d'habitants, dépasse très nettement la moyenne nationale de 244, alors qu'à l'inverse, la région de Friesland atteint un résultat très inférieur avec 54 demandes et une activité en recherche/développement et en innovation très faible.

Graphique 3: Comparaison des régions UE-25 les plus actives en matière de dépôts de brevet, en chiffres absolus (nombre total) et en chiffres relatifs (par million de personnes actives) en 2002



Le Noord-Brabant (Pays Bas) arrive en tête pour le nombre de déposants de demandes de brevet et est également la région la plus dynamique des cinq premières régions.

En ce qui concerne les régions obtenant les moins bons scores, il convient de distinguer deux groupes. Dans le premier groupe, composé de six pays (la Belgique, l'Allemagne, les Pays Bas, l'Autriche, la Finlande et la Suède), les régions les plus faibles ont introduit entre 37 et 91 demandes de brevet par million d'habitants. Dans le second, réunissant neuf pays (la République tchèque, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie), les régions les moins actives n'arrivent qu'à un nombre compris entre 0 et 4 demandes. Dans les régions du premier groupe, bien que l'activité de dépôts de brevet soit inférieure à la moyenne nationale, un nombre non négligeable de demandes sont présentées. En revanche, dans les régions du second groupe, l'activité de dépôts de brevet est fortement réduite voire nulle.

Le graphique 3 compare les 15 régions les plus actives, en termes absolus, en matière de dépôts de brevet (nombre total) aux 15 régions les plus actives en termes relatifs (nombre de dépôts par rapport à la population active).

L'île de France était en 2002 la région ayant introduit le plus grand nombre absolu de demandes de brevet auprès de l'OEB (3 282), suivie de deux régions allemandes, Stuttgart et l'Oberbayern. Parmi ces 15 régions les plus actives, neuf étaient allemandes, deux françaises, une néerlandaise (le Noord-Brabant), une italienne (la Lombardie), une danoise (le Danemark) et une finlandaise (Etelä-Suomi). Le classement en termes absolus chute rapidement : le nombre total de demandes provenant de la 5^{ème} région (la Lombardie) n'atteint pas la moitié de celui de la première. Les cinq régions qui suivent se tiennent de très près, ensuite le classement chute à nouveau. Le nombre total de demandes provenant de la 15^{ème} région est inférieur au tiers de celui de la région arrivant première.

Le classement en termes relatifs (en rapportant le nombre de brevets à la population active) des quinze

régions les plus actives est différent. Non seulement le classement a changé, mais également les régions qui y figurent. En termes relatifs, onze des quinze régions sont allemandes, deux sont suédoises (Sydsverige et Stockholm), une est néerlandaise (le Noord-Brabant) et une est belge (la province du Brabant Wallon). Avec 1 663 dépôts de brevets par million de personnes actives, le Noord-Brabant arrive en tête, suivi par les deux mêmes régions allemandes que dans le classement précédent. Huit régions allemandes figurent dans les deux classements des quinze régions les plus actives. Dans le deuxième classement, les valeurs par personnes actives chutent sans interruption jusqu'à la huitième place. À partir de la neuvième place, elles baissent beaucoup moins.

Tableau 1: Taux de croissance annuels moyens (TCAM) dans les cinq régions les plus actives en termes absolus entre 1992 et 2002

	1992-1997	1997-2002	1992-2002
Noord-Brabant (NL)	11,6%	13,8%	12,7%
Stuttgart (DE)	13,5%	6,9%	10,1%
Lombardia (IT)	7,4%	5,5%	6,4%
Oberbayern (DE)	7,6%	4,1%	5,8%
Île de France (FR)	5,4%	3,3%	4,4%

Les cinq régions arrivant en tête en termes absolus, ainsi que leur évolution entre 1992 et 2002, font l'objet d'un examen plus approfondi dans le tableau 1. Sur toute la période, le Noord-Brabant (Pays Bas) est la région de l'UE-25 ayant connu les taux de croissance les plus élevés. Une division de cette période en deux parties de durée égale révèle que, pour quatre des cinq régions concernées, les TCAM ont été plus élevés durant la première partie (1992-1997) que durant la seconde (1997-2002). Durant la première période, Stuttgart (Allemagne) et le Noord-Brabant (Pays Bas) ont été les régions les plus dynamiques avec une croissance particulièrement élevée de leur activité de dépôts de brevet.

Table 2: Concentration des demandes de brevet auprès de l'OEB dans les régions de l'UE-25 en 2002, par section CIB

	Proportions de régions atteignant les pourcentages suivants de demandes de brevet								Demandes de brevet dans l'UE-25
	5%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	100%	
	Nombre moyen correspondant de régions								
	12	24	47	71	94	118	176	235	
Moyenne	38%	54%	72%	83%	90%	95%	99%	100%	59 756
A Nécessités courantes de la vie	33%	50%	69%	81%	89%	94%	99%	100%	9 039
B Techniques industrielles diverses ; transports	37%	53%	72%	83%	90%	95%	99%	100%	12 114
C Chimie ; métallurgie	41%	55%	72%	84%	91%	96%	100%	100%	8 592
D Textiles ; papier	44%	62%	78%	88%	93%	96%	100%	100%	1 226
E Constructions fixes	29%	45%	64%	77%	86%	92%	99%	100%	2 528
F Mécanique ; éclairage ; chauffage ; armement ; sautage	44%	60%	76%	85%	91%	95%	99%	100%	6 074
G Physique	46%	62%	79%	88%	93%	97%	100%	100%	9 982
H Électricité	47%	64%	82%	90%	95%	97%	100%	100%	10 187

Le tableau 2 analyse la concentration de demandes de brevet auprès de l'OEB selon les régions de l'UE-25, par section CIB. Les données figurant dans le tableau font apparaître que des inventeurs issus de 5% des régions de l'UE-25 (ce qui correspond à 12 régions sur 235) ont déposé en moyenne 38% des brevets UE-25 auprès de l'OEB. Des inventeurs provenant de 50% de l'ensemble des régions UE-25 sont à l'origine de 95% des demandes, alors que 25% des régions UE-25 ne représentent que 1% des demandes à l'OEB. Le degré

de concentration n'est pas identique pour toutes les sections de la CIB: les sections A – *Nécessités courantes de la vie* et E – *Constructions fixes* sont moins concentrées. Par contre, la section H – *Électricité* semble se caractériser par une concentration de l'activité de demandes de brevet dans un nombre très réduit de régions. 5% des régions UE-25 sont responsables de 47% des demandes adressées à l'OEB pour cette section.

Tableau 3: Régions ayant déposé en 2002 le plus grand nombre de brevets auprès de l'OEB au titre des trois principales sections de la CIB, par pays, nombre total

	Section CIB: Techniques industrielles diverses; transports		Section CIB: Physique		Section CIB: Électricité	
BE	Prov. Antwerpen	70	Prov. Antwerpen	72	Prov. Antwerpen	70
CZ	Jihozapad	8	Praha	6	Praha	2
DK	Denmark	156	Denmark	164	Denmark	143
DE	Stuttgart	852	Oberbayern	605	Oberbayern	780
EE	Estonia	1	Estonia	4	Estonia	0
EL	Attiki	14	Attiki	6	Attiki	13
ES	Cataluña	145	Cataluña	39	Comunidad de Madrid	44
FR	Île de France	505	Île de France	647	Île de France	717
IE	Ireland	35	Ireland	73	Ireland	84
IT	Lombardia	355	Lombardia	171	Lombardia	233
CY	Cyprus	1	Cyprus	1	Cyprus	1
LV	Latvia	1	Latvia	2	Latvia	2
LT	Lithuania	1	Lithuania	3	Lithuania	
LU	Luxembourg (Grand-Duché)	16	Luxembourg (Grand-Duché)	9	Luxembourg (Grand-Duché)	6
HU	Kozep-Magyarország	21	Kozep-Magyarország	21	Kozep-Magyarország	18
MT	Malta	0	Malta	2	Malta	1
NL	Noord-Brabant	114	Noord-Brabant	895	Noord-Brabant	803
AT	Oberösterreich	102	Wien	64	Wien	76
PL	Mazowieckie	8	Mazowieckie	8	Mazowieckie	4
PT	Lisboa	5	Norte	2	Lisboa	2
SI	Slovenia	13	Slovenia	18	Slovenia	18
SK	Zapadne Slovensko	4	Bratislavsky kraj	2	Bratislavsky kraj	1
FI	Ételä-Suomi	123	Ételä-Suomi	137	Ételä-Suomi	402
SE	Västverige	158	Stockholm	165	Stockholm	182
UK	East Anglia	123	East Anglia	224	East Anglia	199
IS	Iceland	5	Iceland	8	Iceland	1
NO	Oslo og Akershus	32	Oslo og Akershus	67	Oslo og Akershus	30

Enfin, le tableau 3 indique, pour tous les États membres, l'Islande et la Norvège, la région NUTS 2¹ de chacun d'entre eux ayant déposé le plus grand nombre de brevets au titre des trois principales sections de la CIB: B – *Techniques industrielles diverses ; transports*, G – *Physique* et H – *Électricité*. Pour neuf pays, la région arrivant en tête est la même pour les trois principales sections de la CIB. Cette région dominante est dans certains cas la capitale du pays. Dans sept pays, les régions les plus actives divergent selon la section de la CIB. C'est le cas de la République

tchèque, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Autriche, du Portugal, de la Slovaquie et de la Suède. Lorsqu'une région unique d'un pays arrive en tête dans les trois principales sections de la CIB, cela peut signifier que les activités de dépôts de brevet sont fortement concentrées dans cette région du pays. Si deux régions dominantes sont présentes pour les trois principales sections, il est permis de présumer que les activités de dépôts de brevet sont moins concentrées et que ce pays possède des régions plus spécialisées dans certaines industries que dans d'autres.

¹ Les petits pays tels que le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Slovénie et l'Islande sont assimilés à une région NUTS 2. Pour l'Irlande, les données sont au niveau NUTS 0.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

1. Statistiques sur les brevets élaborées par Eurostat

L'élaboration de statistiques sur les brevets par Eurostat a été réorganisée en 2005. Cela signifie que les données présentées dans ce numéro de Statistiques en bref et sur la page web d'Eurostat ne sont plus totalement comparables à celles diffusées précédemment.

En 2005, une seule base de données brutes (élaborée principalement sur la base des inputs de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et de l'Office japonais des brevets (OJB)) a été utilisée pour produire un nombre plus important de tableaux et d'indicateurs sur la page web d'Eurostat. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Les données calculées sur la base de la source de données de l'OCDE ne sont plus diffusées par Eurostat.

Les données et les indicateurs publiés sur la page web sont structurés de la manière suivante:

-Demandes de brevet adressées à l'OEB, par année de priorité

- Brevets au niveau national
- Brevets au niveau régional
- Propriété étrangère

- Brevets délivrés par l'USPTO, par année de priorité

- Brevets au niveau national
- Propriété étrangère

-Familles de brevets de la Triade, par toute première année de priorité

Veuillez trouver, ci-après, d'autres commentaires sur les dépôts de brevet auprès de l'OEB.

La production de nouvelles données se présente comme suit:

Eurostat continue à produire des statistiques sur les brevets (source: Eurostat/OEB) dont l'élaboration a débuté il y a quelques années. Toutefois, ces données sont maintenant produites sur la base de l'année de priorité de la demande et non plus de l'année de dépôt comme précédemment. Les valeurs des données sont toutefois semblables. Les données sur les demandes adressées à l'OEB fournies par l'OCDE ne sont plus diffusées par Eurostat. D'une manière générale, ces données sont plus faibles que celles publiées par Eurostat. Cela est dû au fait que toutes les demandes déposées au titre du traité sur la coopération en matière de brevet (PCT) adressées à l'OEB (= demandes déposées conformément à la procédure visée dans le traité sur la coopération en matière de brevets) sont totalement prises en considération par Eurostat, mais partiellement seulement par l'OCDE.

Eurostat a procédé aux changements décrits ci-dessus car une seule source de données est désormais utilisée et parce que les données produites reflètent mieux les performances d'une économie en matière d'innovation et de R & D.

Pour de plus amples informations, voir également les métadonnées d'Eurostat sur les statistiques des brevets qui sont diffusées sur la page web.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs

Lorsqu'un brevet peut être attribué à plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte. Cela est fait afin d'éviter une comptabilisation multiple de ce type de brevet. Par exemple, un brevet délivré à une invention due à un français, un américain et deux allemands résidant chacun dans leur pays, sera comptabilisé de la manière suivante: ¼ du brevet pour la France, ¼ pour les USA et ½ pour l'Allemagne.

Demandes de brevet adressées à l'OEB, par année de priorité

Cette base met à la disposition des utilisateurs des données concernant les demandes de brevet adressées à l'Office européen des brevets (OEB). Les données sont fournies au niveau national. Les données OEB portent sur toutes les demandes de brevet, classées par année de priorité.

Familles de brevets de la Triade, par toute première année de priorité

Les familles de brevets disponibles dans NewCronos se réfèrent aux «familles triadiques», c'est-à-dire qu'un brevet appartient à une famille si et seulement si il a été déposé et enregistré à l'Office européen des brevets (OEB), à l'Office japonais des brevets (OJB) et s'il a été délivré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO). Les familles de brevets, contrairement aux brevets, ont été créées dans l'intention d'améliorer la comparabilité internationale («l'avantage du terrain» a été supprimé et les valeurs des brevets sont ainsi plus homogènes).

Propriété étrangère

Les données sur la propriété étrangère permettent de connaître le nombre de brevets inventés (ou demandés) dans un pays déterminé concernant au moins un demandeur étranger (ou un inventeur étranger).

2. Régionalisation

Cette procédure a été instituée en utilisant les tableaux de concordance liant les codes postaux ou les noms de ville associés à l'adresse de l'inventeur aux régions NUTS 2.

3. Nomenclature des Unités territoriales statistiques - NUTS

La Nomenclature des Unités statistiques - NUTS a été élaborée en vue de fournir une analyse unique et uniforme des unités territoriales, à des fins de production de statistiques régionales pour l'Union européenne. La nomenclature NUTS est une classification hiérarchique à cinq niveaux comprenant trois niveaux régionaux et deux niveaux locaux. Elle divise ainsi chaque État membre en une série de régions NUTS 1, qui sont à leur tour subdivisées en une série de régions NUTS 2, et ainsi de suite.

Dans le présent numéro de Statistiques en bref, toutes les données sont présentées au niveau NUTS 2, sur la base de la version NUTS de 2003. Le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Slovaquie et l'Islande sont classés au niveau NUTS 2, ce qui explique leur présence parmi les régions.

L'Islande et la Norvège ne sont pas reprises dans la classification NUTS, mais ces pays possèdent des régions statistiques similaires. L'Islande est répertoriée comme région statistique au niveau 2.

4. Sections de la classification internationale des brevets (CIB)

Section A	Nécessités courantes de la vie
Section B	Techniques industrielles diverses ; transports
Section C	Chimie ; métallurgie
Section D	Textiles ; papier
Section E	Constructions fixes
Section F	Mécanique ; éclairage ; chauffage ; armement ; sautage
Section G	Physique
Section H	Électricité

Seul le premier code CIB de chaque brevet est pris en considération.

Abréviations et symboles statistiques

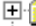
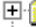
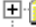


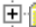
- : Non disponible
- Non applicable ou zéro réel ou zéro par défaut

Les données présentées dans ce numéro de Statistiques en bref indiquent la disponibilité de données dans la base de référence d'Eurostat en décembre 2005.

Pour en savoir plus:

Données: [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Données](#)

Science et technologie

-  Recherche et développement
-  Enquête sur l'innovation dans les entreprises de l'UE
-  Secteurs à haute technologie et services à haut niveau de savoir
-  Statistiques de brevets
 -  Demandes de brevets déposées auprès de l'OEB par année de priorité
 -  Brevets auprès de l'OEB au niveau national

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina Dierickx